



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 15250

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évacuation brutale des fils de harkis qui avaient entamé une grève de la faim depuis le mois d'août 1997. Quelques fils de harkis s'étaient installés dans une tente, place des Invalides, afin d'attirer pacifiquement l'attention du Gouvernement sur la situation de ces soldats de la France qui se sentent aujourd'hui abandonnés. Le 17 avril dernier, ces trois jeunes gens ont été évacués avec brutalité. De plus, quelques jours plus tard, une manifestation de protestation contre le sort réservé à ces jeunes Français a été dispersée sans plus de ménagement. Les harkis sont indignés par une telle attitude à leur égard. Ils la perçoivent comme une humiliation et la négation de leur engagement sous le drapeau français pendant les événements d'Algérie. La force publique est d'ordinaire utilisée lorsque l'on observe une atteinte majeure à l'ordre public, ce qui n'était bien évidemment pas le cas avec cette manifestation non violente. Aussi lui demande-t-il ce qui a pu justifier une telle disproportion de moyens mis en oeuvre face à des gens qui conduisaient une action revendicative pacifique.

Texte de la réponse

L'évacuation des fils de harkis, qui avaient entamé une grève de la faim depuis le 21 août 1997 sous une tente implantée sur l'esplanade des Invalides, s'est déroulée le jeudi 16 avril 1998, à 8 heures du matin. Elle a été réalisée par des effectifs de la direction de la sécurité publique, en présence de militaires de la brigade de sapeurs-pompiers, mandés pour répondre à toute demande de soins qu'aurait pu nécessiter l'état des grévistes de la faim. Lors de l'intervention, deux personnes étaient présentes sur le site. Elles ont été interpellées sans opposer de résistance et conduites au commissariat de voie publique du 7^e arrondissement, puis laissées libres après les vérifications d'usage. Le lendemain, trois personnes se réinstallaient, au même endroit, sur un banc et sous des bâches. Elles étaient à nouveau interpellées, conduites au commissariat pour un contrôle d'usage, puis laissées libres. Au cours de cette opération, l'une des personnes s'est arrosée d'essence et a menacé de mettre le feu à ses vêtements : l'action d'un fonctionnaire de police a pu la persuader de ne pas donner suite à cette idée. Après cette seconde intervention, les intéressés ont renoncé à s'installer sur l'esplanade des Invalides. Le 30 avril suivant ces événements, la préfecture de police recevait une déclaration de manifestation de soutien à la communauté harkie pour le samedi 9 mai 1998. L'organisateur a été invité à déterminer, en coordination avec la direction de la sécurité publique, les conditions de déroulement de cette manifestation et un récépissé de déclaration lui a été délivré sur ces bases. Il était notamment stipulé qu'un rassemblement avec prises de parole serait organisé, le 9 mai 1998 à 14 h 30, sur l'esplanade des Invalides suivi d'un déplacement en cortège vers le Trocadéro où la dispersion des participants devait intervenir vers 17 h 30. Il était précisé, par ailleurs, qu'une délégation demanderait à être reçue par le ministre des affaires sociales. Le jour de la manifestation, un service d'ordre spécifique, prenant en compte le lieu de rassemblement et le nombre de manifestants attendus (1 000 selon l'organisateur), était mis en place. Dès le début, les manifestants, au nombre de 200, faisaient part de leur intention de ne plus se rendre en cortège mais au moyen de cars au Trocadéro ou de demeurer sur place. Le chef de cabinet du délégué aux rapatriés, qui s'est rendu sur les lieux, a proposé aux organisateurs de recevoir une délégation. Cette offre a été déclinée. A 15 h 30, les manifestants ont quitté la

place des Invalides pour se rendre en cortège vers la délégation aux rapatriés, située 96, avenue de Suffren, pour y observer « 36 minutes de silence ». A 17 h 30, ils étaient de retour sur la place des Invalides. Ces mouvements, non conformes à la déclaration, étaient tolérés par les services de police. Par la suite, un groupe de manifestants a tenté, à deux reprises, d'installer une tente sur l'esplanade des Invalides ; le matériel a aussitôt été saisi. A 18 h 45, les derniers cars de manifestants quittaient les lieux. Le matériel préalablement appréhendé a été restitué aux organisateurs aux portes de Paris. Les services de police ont toujours agi avec pondération dans le traitement de ces événements. Il est à noter d'ailleurs que, lors des entretiens successifs qu'il a pu avoir avec eux, le principal organisateur n'a jamais exprimé le moindre reproche à l'encontre des services de police.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15250

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3109

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4158